

Conseil d'administration

Séance régulière

Date : 16 février 2021
Heure : 19 h 30
Lieu : Par visioconférence (TEAMS)

Procès-verbal

Considérant le contexte actuel de la COVID-19 et en cohérence avec les directives de la Santé publique, exceptionnellement, la séance régulière du conseil d'administration se tient par visioconférence (TEAMS).

Présences :	Isabelle Tanguay	Administrateur (District 1)
	Louise Ouellet	Administrateur (District 2)
	Édith Tremblay	Administrateur (District 4)
	Denise Caron	Administrateur (District 5)
	Marc Lemay	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
	Yves Breton	Administrateur (Communautaire, sportif, culturel)
	Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
	Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
	Marc-Antoine Rioux	Administrateur (18 à 35 ans)
	Sylvie Michaud	Administrateur (Personnel de direction d'établissement)
	Nancy Couture	Administrateur (Personnel d'encadrement)
	Amélie Morin	Administrateur (Personnel enseignant)
	Cynthia Belzile	Administrateur (Personnel de soutien)
	Vincent Pelletier	Administrateur (Personnel d'encadrement, membre non-votant)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, en y ajoutant les points :

9.7 Mandat d'achat licences Microsoft;

scolaire par taxi (berline) que détenait la compagnie 9123-9963 Québec inc., dont le propriétaire est monsieur Henri Dionne, à la compagnie 9394-9030 Québec inc., dont le propriétaire est madame Marie-Ève Bisson, puisque cette dernière s'engageait à respecter et remplir le contrat de transport scolaire conclu, et ce, sans aucune interruption de service.

Présentation de l'agenda de consentements

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le dossier présenté par le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, sous la rubrique « Agenda de consentements » de la séance du 16 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 034 - 2021-02-16

7. Information des comités et recommandations

8. Points d'informations générales et orientations stratégiques

8.1. Poste de conseiller-cadre jusqu'au 16 juillet 2021

Considérant l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale, le 1^{er} mars prochain, monsieur D'Amours explique qu'il assumera sur une base temporaire la tâche de conseiller-cadre à la direction générale, et ce, jusqu'au 16 juillet 2021. Ainsi, il accompagnera madame Couture pour le transfert des dossiers du CSSFL et verra également, avec la collaboration de la secrétaire générale, à la révision de l'ensemble des politiques administratives, afin de les rendre conformes au nouveau mode de gouvernance en vigueur depuis février 2020.

De plus, il recommande aux administrateurs d'accepter qu'il assiste, à titre d'invité, jusqu'au 16 juillet, aux prochaines séances prévues au calendrier des

d'siers éjr on couvsoct denè8Pà'.PVzf è8zà.:P:feè8Pà0P::zflè8VàP'9PVflèVà09z'Vfeè8PNà9PSN

9.2. Contrat pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Commission scolaire de la région de la Capitale-Nationale, de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tels que requis par la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Commission scolaire de la région de la Capitale-Nationale, de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tels que requis par la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);

D'AUTORISER le paiement de la facture d'Énergie & Télécom ÉLECTROSAG au montant 238 918,05 \$, incluant les taxes, concernant la maintenance, l'entretien et servitudes pour l'année 2021 dans le cadre du projet INFOROUTE du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 037- 2021-02-16

9.4. Contrat de réfection de l'enveloppe et réaménagement intérieur à l'École Saint-Joseph

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc. de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à

9.5. Contrat de réfection de la piscine à l'École secondaire de Dégelis

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Proulx Savard Architectes inc. de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection complète de la piscine de l'École secondaire de Dégelis;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Proulx Savard Architectes inc. à la suite de l'ouverture, le 21 janvier 2021, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 1 871 500 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2019-2020 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long, afin d'effectuer la réfection complète de la piscine de l'École secondaire de Dégelis pour la somme de 1 871 500 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 039- 2021-02-16

9.6. Contrat pour services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de ventilation, phase 4 – École secondaire de Cabano

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'offre déposée le 20 novembre 2020 par la firme Tetra Tech QI inc. de Rimouski pour effectuer les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection des systèmes de ventilation phase 4, à l'École secondaire Cabano;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2020-2021 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la firme Tetra Tech QI inc., de Rimouski pour effectuer les services professionnels en ingénierie

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Témiscouata a fait de l'acériculture sa signature et l'obtention du Créneau d'excellence en acériculture positionne le Témiscouata comme chef de file de l'industrie acéricole.

CONSIDÉRANT qu'une attestation d'études collégiales (AEC) en Gestion et optimisation acéricole est en développement réponde

11.3. Port du masque dans les classes à triple niveau

Pour répondre à la question d'un administrateur, le directeur général explique comment s'applique la mesure sanitaire recommandée dans les écoles pour le port du masque dans les classes à triple niveau, de 4^e, 5^e et 6^e années du primaire.